

# Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles

Mars 2023



**École élémentaire Bellebranche**  
**Ecouflant**

École élémentaire Bellebranche, Rue de Bellebranche, 49 000 Ecouflant

02 41 43 00 63 – ce.0491869r@ac-nantes.fr

Document communiqué aux équipes enseignantes et périscolaires, ainsi qu'aux familles.  
Il s'appuie sur le protocole national de traitement des situations de harcèlement à l'école.

*Cf Annexe 1 : schéma de traitement des situations de harcèlement à l'école*

## **I. Identifier une situation de harcèlement** (définition du protocole EN)

Le harcèlement se caractérise par des violences répétées parfois peu visibles aux yeux des adultes, parce qu'elles se déroulent dans des lieux où ils sont peu ou moins présents (par exemple les coins de la cour, les couloirs, la cantine...), parce qu'elles sont cachées (jets d'objets dans le dos des enseignants, insultes dites à voix basse, coups donnés en l'absence de témoins, par exemple), s'exercent de manière discrète ou parce qu'elles semblent minimes. Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« c'était pour rire »). La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes...

Le harcèlement moral est un délit (article 222-33-2-2 du Code Pénal). Les familles ou représentants légaux peuvent donc déposer plainte, il reviendra ensuite à la justice de traiter cette plainte. Une **action en justice ne suffira pas à mettre fin au harcèlement, elle ne justifie pas non plus l'arrêt des mesures en cours dans l'école**. L'école doit contribuer à la résolution de la situation notamment par la mise en place d'un plan de prévention obligatoire (école : article D 441-2 du CE) indépendamment de l'action judiciaire, et sans attendre les suites qui seront données à la plainte.

Les élèves de l'école Bellebranche sont sensibilisés à la notion et aux situations de harcèlement, ils participent à des actions de prévention. L'équipe éducative essaie d'offrir des espaces d'expression permettant de faire part de situations vécues ou observées.

### **I-a. Révélation des faits**

Elle est possible de plusieurs façons :

- **Par l'élève harcelé** : il se confie à un élève, à ses parents, à un membre de l'équipe éducative, utilise les espaces de parole de l'école (conseil, boîte à messages...)
- **Par un élève ou un adulte**, confident ou témoin de la situation
- **Par le référent académique ou départemental** qui prend contact avec l'école suite à la réception d'une information (n°vert « non au harcèlement »)

Dans tous les cas, l'information est portée à la connaissance de la directrice de l'école.

### **I-b. Les signaux faibles**

L'équipe éducative s'appuie sur la grille de recensement des « signaux faibles » pour rassembler les points de vue des différentes personnes en contact avec l'élève et avoir ainsi une vision globale de la situation.

Le constat de plusieurs signaux peuvent suffire à indiquer une situation de harcèlement.

*Cf Annexe 2 : Grille signaux faibles*

Si la situation relève ou semble relever du harcèlement, il convient de suivre la procédure suivante :

## **II. Entretien avec les protagonistes : recueillir la parole pour mieux comprendre**

Les entretiens sont menés par deux personnes :

- Mme Thibault, enseignante de l'école et personne référente pour les situation de harcèlement
- Un enseignant de l'école

**La méthode d'entretien** est la même pour la victime, les témoins, les auteurs, les parents.

**L'objectif** est de recueillir la parole de chaque enfant afin de comprendre pour agir au mieux.

**Une trace écrite des entretiens** (qui ? Quoi ? Quand ? Où?) est conservée dans un classeur rangé dans le bureau de direction.

**Accueil de la victime** : cet élève a besoin de soutien. Selon le contexte, il est nécessaire :

- d'évaluer sa capacité à réagir devant la situation
- de s'informer de la fréquence des violences
- de lui demander comment il se sent
- de le rassurer en proposant d'assurer sa sécurité si nécessaire
- de lui demander ce dont il a besoin et s'il a des souhaits concernant la prise en charge de la situation.
- de l'informer que sa situation sera désormais régulièrement suivie
- de lui proposer de prendre part à la résolution de la situation

Dans la situation où il y a plusieurs victimes, elles sont reçues séparément.

Cet entretien permettra éventuellement de compléter les observations déjà réalisées dans la grille des signaux faibles.

*Cf Annexe 3 : Fiche « Gestion d'une situation relevant du harcèlement »*

**Accueil du ou des témoins** :

- ils sont reçus séparément
- l'accent est mis sur la dimension éducative de ses entretiens
- importance de rassurer les élèves insécurisés par les violences auxquelles ils ont assisté.

**Accueil du ou des auteurs** :

- l'informer qu'un de ses pairs s'est plaint de violences répétées, sans autre précision afin qu'il puisse s'exprimer et donner sa version des faits
- selon le degré de reconnaissance des faits, rappeler les règles du vivre ensemble et les valeurs de l'école
- s'assurer que le(s) auteur(s) comprennent la gravité de leur comportement et rappeler les conséquences du harcèlement.
- informer l'élève sur les suites possibles, notamment en terme de sanctions éducatives (parents informés, vigilance accrue de l'équipe éducative à l'égard de cet(ces) élève(s)...)

Si plusieurs élèves sont auteurs, ils sont reçus, selon la situation, individuellement ou collectivement.

**Rencontre avec les parents** :

- de la victime : ils sont entendus, soutenus et assurés de la vigilance accrue de l'équipe éducative. Ils sont associés au traitement de la situation et à son suivi (RDV réguliers pour faire le point). Ils sont informés de leurs droits (contacter le référent académique **02 40 37 33 33**, appel au n° 3020, contacter un délégué de parents, agir en justice pour demander la condamnation pénale de l'auteur du harcèlement et la réparation du préjudice...) et il leur est rappelé qu'ils ne peuvent pas régler le problème eux-mêmes.

*Cf Annexe 4 : fiche « conseils aux parents de victimes »*

- de l'élève auteur : ils sont reçus et informés de la situation. Les conséquences des actes commis sont exposées : mesures éducatives (réprimandes, sanctions...), accompagnement (proposition de pistes de soutiens extérieurs). Il leur est indiqué l'importance de leur soutien pour la résolution de la situation.

*Cf Annexe 5 : fiche « Conseils aux parents d'auteurs »*

- des témoins : ils sont reçus et rassurés et le rôle protecteur de l'école est rappelé sur les temps scolaires et périscolaires.

*Cf Annexe 6 : fiche « Conseils aux parents de témoins »*

### **III. Les mesures de protection à prendre**

Ces décisions sont prises en concertation avec les membres de l'équipe éducative et les partenaires de l'école :

- le responsable du périscolaire (Quentin Chauveau : [periscolairebourg@ecouflant.fr](mailto:periscolairebourg@ecouflant.fr))
- le responsable de la restauration (Hamza Kahloul : [hkahloul@ecouflant.fr](mailto:hkahloul@ecouflant.fr))
- le conseil des maîtres
- la psychologue scolaire (G.Pourchasse : [rased49-angers-ademusset@ac-nantes.fr](mailto:rased49-angers-ademusset@ac-nantes.fr))
- l'IEN (Mme Cerda : [ienaest@ac-nantes.fr](mailto:ienaest@ac-nantes.fr))
- le médecin scolaire ([cms.angers49-3@ac-nantes.fr](mailto:cms.angers49-3@ac-nantes.fr))
- les représentants de parents
- le maire ou son adjoint aux affaires scolaires

Les réponses possibles varient selon les situations :

- intervention d'un professionnel
- rédaction d'une information préoccupante
- orientation de la famille vers un psychologue (scolaire ou libéral)

Les sanctions et réparations suivantes seront appliquées, en réponse proportionnée à la situation :

**Sanctions** : - rappel à la règle

- avertissement
- mise à l'écart
- réduction du temps de récréation
- information orale ou écrite de la famille
- produire un écrit ou un dessin pour accompagner la réflexion de l'auteur
- convocation dans le bureau de direction
- convocation de la famille
- équipe éducative
- information à l'inspection
- privation de droits (dans la classe ou au sein de l'école)
- fiche de comportement avec point hebdomadaire
- contrats de comportements avec objectifs ciblés, sur une période limitée
- adaptation de l'emploi du temps jusqu'à l'exclusion des temps périscolaires (avec accord de la mairie) et scolaires (avec accord de l'IEN)

**Réparations** : - excuses orales, poignée de main

- lettre d'excuses
- lettre d'engagement envers la victime

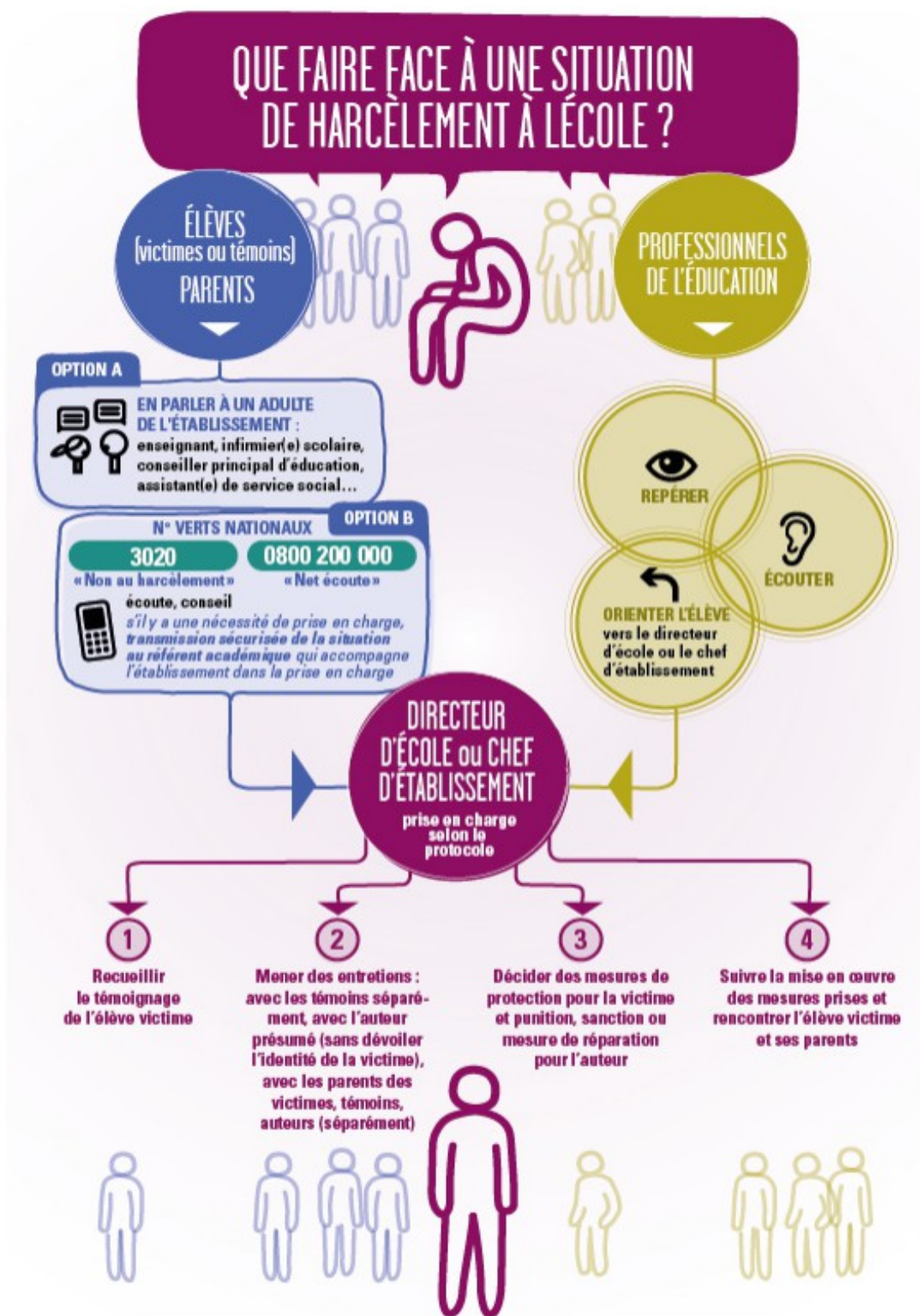
## **IV. Suivi de la situation**

- Informer l'élève victime et ses parents, ainsi que les témoins, de la situation et des décisions afin de leur donner de la visibilité sur la gestion de la situation.
- Faire le point régulièrement avec les élèves et/ou les parents pour s'assurer de l'amélioration de la situation (rdv téléphoniques ou à l'école), à l'initiative d'un membre de l'équipe éducative ou de la famille
- Informer l'IEN de la gestion et de l'évolution de la situation.
- L'équipe éducative établit un bilan de la gestion de la situation. Ce bilan pourra conduire à l'évolution du protocole de traitement.

### **Liste des annexes :**

- Annexe 1 : *schéma de traitement des situations de harcèlement à l'école*
- Annexe 2 : *Grille des signaux faibles*
- Annexe 3 : *Fiche « Gestion d'une situation relevant du harcèlement »*
- Annexe 4 : *fiche « conseils aux parents des victimes »*
- Annexe 5 : *fiche « conseils aux parents d'auteurs »*
- Annexe 6 : *fiche « conseils aux parents de témoins »*

## Annexe 1 : schéma du traitement d'une situation de harcèlement



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Octobre 2015

## A l'école

### Dans la cour de récréation/ les sanitaires

Signaux faibles	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Élève isolé		
Elève moqué et/ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève qui se fait voler son goûter		
Cible de jeux dangereux		
Cible de jets d'objets (ballon...)		
Se rapproche des adultes sans leur parler nécessairement, cherche leur compagnie		
Impliqué dans des conflits mais est souvent « perdant »		
Affaires scolaires abimées		
Cartable caché, dégradé		
Vêtements perdus ou oubliés		
Elève qui subit un déshabillage ou des baisers forcés		
Elève qui est souvent aux sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)		
Elève qui n'ose pas se rendre aux sanitaires (par peur)		
Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves		
Elève qui se fait regarder, voire filmer dans les toilettes et dont l'image est ensuite éventuellement diffusée ou montrée		
Elève qui se fait filmer, photographier à son insu		
Elève qui demande fréquemment à ne pas aller en récréation pour lire		
Elève qui apporte par exemple des sucreries à l'école pour les partager systématiquement avec les autres		

## A la cantine

Signaux faibles	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Mange seul		
Mange en groupe mais se fait voler une partie de son déjeuner : dessert, fromage, pain		
Victime de jets de nourriture		
Elève qui renverse son plateau suite à un croche pied		
Eau renversé sur le plateau, sel ou pain dans le verre d'eau...		
Les autres élèves se lèvent ou changent de place quand il/elle s'installe près d'eux		

## Sur le trajet domicile-école et aux abords de l'école

Signaux faibles	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Peur de faire le trajet seul		
Se dépêche de rentrer dans l'école		
A l'inverse, arrive en dernier		
Moqueries dans les transports		
Rate le transport		
Modifie ses trajets/emprunte des chemins détournés		
Refus d'aller à l'école		



## Dans la classe

Signaux faibles	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Personne ne veut faire d'activité en groupe avec cet élève		
Elève choisi en dernier pour les activités de groupe		
Elève moqué et ou insulté (surnom...)		
Nervosité importante en expression orale		
Moqueries/murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus de copies/cahiers		
Affaires scolaires dégradées		
Absence de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus		
Réactions violentes inhabituelles/réactions inappropriées		
Chute des résultats scolaires		
Refus de participer en classe et/ou refus de venir au tableau		
Jet de boulettes de papier, de petits matériels (capuchon, stylos, encre...)		

## Sorties et voyages scolaires

*/ ! \ les faits peuvent, pour certains, se produire dans la chambre partagée avec d'autres élèves*

Signaux faibles	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Elève moqué et ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève avec qui personne ne veut se mettre en rang		
Elève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports		
Elève qui est isolé pendant les différents repas, les visites, les		

veillées...		
Elève qui a des difficultés à être à l'aise avec le groupe		
Elève avec qui personne ne veut partager la chambre		
Elève qui se fait voler, dégrader ses effets personnels		
Elève qui refuse d'aller en sortie ou en voyage scolaire		

### A la maison

<b>Signaux faibles</b>	<b>Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets</b>
Nervosité	
Troubles du sommeil, cauchemars, endormissement ou réveil difficiles, énurésie	
Perte d'appétit, troubles de l'alimentation	
Maux de ventre/de tête	
Fatigue	
Dévalorisation de soi	
Menace de se blesser ou de blesser les autres	
Anxiété	
Tristesse, manque d'entrain/d'envie, idées noires	
Peur ou refus d'aller à l'école	
Agressivité, insatisfaction, irritabilité	
Repli sur soi	
Isolement vis-à-vis des autres membres de la famille, refus de s'exprimer, retrait	

Baisse des résultats scolaires/ Baisse de l'appétence scolaire	
Affaires perdues, abimées, dégradées	
N'est jamais ou rarement invité à jouer ou dormir chez un camarade d'école ou n'invite jamais aucun camarade à la maison (ou bien toujours le même)	
Augmentation de la demande d'argent de poche ou disparition d'argent ou d'objet à la maison (racket)	
Bleus/marques de coups/griffures	

## Gestion d'une situation relevant du harcèlement – Trace écrite

Nom et prénom de l'élève victime : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Classe : .....

### RÉVÉLATION DES FAITS

Date ..... par .....

Révélation des faits recueillie par .....

#### Description

Qui ?

Quoi ?

Où ?

Comment ?

### ENTRETIENS AVEC LES PROTAGONISTES

Date .....

Entretien mené par .....

→ Entretien avec ..... VICTIME / TEMOIN / AUTEUR (entourer)

#### Description

Qui ?

Quoi ?

Où ?

Comment ?

## ENTRETIENS AVEC LES PROTAGONISTES

Date ..... Entretien mené par .....

→ Entretien avec ..... VICTIME / TEMOIN / AUTEUR (entourer)

### Description

Qui ?

Quoi ?

Où ?

Comment ?

## ENTRETIENS AVEC LES PROTAGONISTES

Date ..... Entretien mené par .....

→ Entretien avec ..... VICTIME / TEMOIN / AUTEUR (entourer)

### Description

Qui ?

Quoi ?

Où ?

Comment ?

## ENTRETIENS AVEC LES FAMILLES DES ÉLÈVES CONCERNÉS

Date .....

Entretien avec ....., parent(s) de .....

Date .....

Entretien avec ....., parent(s) de .....

Date .....

Entretien avec ....., parent(s) de .....

**MESURES DE PROTECTION :**

**SANCTIONS :**

**SUIVI POST ÉVÈNEMENT :**

# NON AU HARCÈLEMENT

## CONSEILS AUX PARENTS DES VICTIMES

### HARCÈLEMENT : COMMENT EN PARLER À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE ?

Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est victime de harcèlement.

Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyberharcèlement.

Les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).

**Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !**

### Que pouvez-vous faire ?

#### Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions !

- **Prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée**  
Exposez en détail ce que subit votre enfant. Vous pouvez vous aider de la fiche de repérage pour noter ce que vous avez constaté. Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.
- **Si la situation est avérée**, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Informez-vous régulièrement sur le suivi de la situation de votre enfant ainsi que sur les actions menées au sein de l'établissement pour lutter contre le harcèlement.
- **Contactez un délégué de parents d'élèves** pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.
- **Si vous hésitez** à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble

lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le **Numéro Vert 30 20**.

- **Votre enfant peut craindre de parler** : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

**Agissez pour que cette violence ne touche plus votre enfant ou d'autres enfants.**

### Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître : faits et éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation. Gardez aussi les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...). Si besoin, faites-vous aider par un délégué des parents.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :  
**N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :**

**3020** Service & appel gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h  
(sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELÉZ-LE :  
**N° VERT « NET ÉCOUTE » :**

**0800 200 000**

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert  
du lundi au vendredi de 9h à 19h

# NON AU HARCÈLEMENT

## CONSEILS AUX PARENTS D'AUTEURS

### Votre enfant est-il responsable d'une situation de harcèlement ?

Si votre enfant, de façon répétée, dans son établissement scolaire ou à ses abords, se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le met à l'écart au sein des activités de classe, dans la cour ou à la cantine, il est auteur de faits de harcèlement. S'il porte atteinte à un camarade en utilisant les SMS, les courriels et les réseaux sociaux, on parle de cyberharcèlement.

Les conséquences de ses actes peuvent être graves pour la scolarité de la victime (baisse des résultats, décrochage scolaire) et pour sa santé (maux de ventre ou de tête, profond mal être). Elles peuvent être également préoccupantes pour votre enfant (chute des résultats scolaires, isolement, mal être...). Il est souvent difficile de reconnaître que son enfant peut être auteur de violences. Mais ce n'est pas parce que votre enfant harcèle que sa personnalité se limite à cela. Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi afin qu'il change de comportement. Il faut aussi que les violences cessent, pour l'enfant victime mais aussi pour lui-même.

### Comment faire pour qu'il cesse ?

#### Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **Avec votre enfant** pour tenter de connaître les origines de sa violence. Celles-ci peuvent être multiples : difficultés à communiquer sereinement, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait lui-même subir ou avoir subi antérieurement.

Votre enfant ne sait pas comment faire pour trouver une alternative à son comportement agressif. Il a besoin d'être aidé. Lui poser directement des questions le mettrait en position d'accusé, mais il ne faut pas qu'il se sente « diabolisé ». Il pourrait rester silencieux, par peur de la réaction des adultes ou parce qu'il ne se rend pas compte de ce qu'il fait. Mieux vaut procéder par approches successives en lui demandant par exemple si autour de lui, l'un de ses camarades est victime de harcèlement, s'il a parlé de ce qu'il a ressenti... On l'amènera ensuite à parler de son propre ressenti face au harcèlement.

Il faut cependant rappeler que le harcèlement est un délit : votre enfant pourra être sanctionné dans le cadre scolaire et ses agissements l'exposent à d'éventuelles poursuites judiciaires. À ce titre, dans un second temps, une réflexion avec votre enfant sur les valeurs de l'École pourrait être pertinente, afin qu'il adopte un comportement plus adapté.

- **À un adulte de son établissement** : un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, la direction, l'assistant de service social, l'infirmier, le conseiller d'orientation psychologue, ... Ils sont là pour vous écouter et prendre en charge votre enfant dans le cadre scolaire. Ils trouveront les solutions adaptées pour la victime et pour votre enfant (rappel des règles et de la loi et accompagnement éducatif, aide psychologique dans l'établissement ou à l'extérieur).

**Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence qu'il commet, c'est aussi agir pour que d'autres enfants, d'autres adolescents ne soient pas eux aussi auteurs ou victimes.**

### Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne gérez pas vous-même la situation, ne tentez pas de contacter la victime : cela pourrait aggraver la situation.

Notez ce que votre enfant vous livre : la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ses réactions et ses émotions face à cette situation.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :  
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :

3020 Service & appel gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h  
(sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELÉZ-LE :  
N° VERT « NET ÉCOUTE » :

0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert  
du lundi au vendredi de 9h à 19h



# NON AU HARCÈLEMENT

## CONSEILS AUX PARENTS DES TÉMOINS

### HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève subit régulièrement des moqueries, des brimades, des bousculades et que les autres élèves le rejettent, vous devez avoir conscience que cet enfant est peut-être victime de harcèlement.

S'il est la cible de faits similaires sur Internet, on parle de cyberharcèlement.

Cette violence peut entraîner des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal-être).

### Que pouvez-vous faire ?

#### Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un membre de l'établissement** : directeur, chef d'établissement, membre de l'équipe éducative, pour qu'ils puissent prendre en charge la situation de l'élève. Vous pouvez demander quels types d'actions il est possible de développer, en partenariat avec les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.
- **À un délégué des parents d'élèves** de la classe ou un représentant d'une association de parents d'élèves de l'établissement : pour sensibiliser d'autres parents.

**Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser cette violence et qu'elle ne touche pas, une autre fois, d'autres enfants ou peut-être le vôtre.**

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes et dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il est utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation.

Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de l'enfant face à la situation qu'il subit. Conservez les preuves éventuelles du harcèlement subi sur les réseaux sociaux (capture d'écran). Au besoin faites-vous aider par un délégué des parents d'élèves.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :  
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :

**3020** Service & appel gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h  
(sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELÉZ-LE :  
N° VERT « NET ÉCOUTE » :

**0800 200 000**

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert  
du lundi au vendredi de 9h à 19h